

DEMANDE DE DÉROGATION AU DÉLAI RÉGLEMENTAIRE D'ORGANISATION DES FUNÉRAILLES

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE POMPES FUNÈBRES

Habilitation n° :

Dénomination :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Nom, Prénom, Fonction de l'agent funéraire qui présente la demande :

IDENTIFICATION DU DÉFUNT

Madame

Monsieur

Enfant mort-né

Nom de Naissance :

Nom d'usage (précédé, le cas échéant de « veuve » ou « épouse ») :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Date et lieu de décès :

FUNÉRAILLES

Type de funérailles :

Inhumation

Crémation

Date des funérailles :

Nom et lieu du cimetière (ou du crématorium) :

Motif de non-respect du délai réglementaire :

Fait à

, le

Signature et cachet de l'opérateur

DEMANDE DE DÉROGATION AU DÉLAI RÉGLEMENTAIRE D'ORGANISATION DES FUNÉRAILLES

PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE

- Demande de dérogation au délai réglementaire d'organisation des funérailles établie par l'opérateur de pompes funèbres mandaté par la famille du défunt (formulaire au recto).
- Acte de décès.
- Certificat de décès.
- Autorisation de fermeture de cercueil et d'inhumation (ou crémation) établie par le maire.

Cas d'un opérateur funéraire hors département :

- Habilitation de l'opérateur.
- Mandat de la famille du défunt.

MODALITÉS DE TRANSMISSION DE LA DEMANDE ET DE REMISE DE L'AUTORISATION

Le formulaire de demande dûment complété, accompagné de **toutes les pièces constitutives** de la demande devront être adressés en **un seul envoi avant 12 heures les jours ouvrés**, autant que possible, à l'adresse suivante : pref-circulation@aveyron.gouv.fr

L'arrêté préfectoral portant dérogation au délai réglementaire de six jours après décès sera transmis sous format dématérialisé.